



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 22 décembre 2015  
P. 5/85 - LSP/Corps de police - uc

**Mise aux normes incendie et mesures de sécurité de l'Hôtel de Police – Ouverture d'un compte d'attente**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a inscrit au plan des investissements du Corps de police pour les années 2016 à 2019 des travaux de mise aux normes incendie et mesures de sécurité de l'Hôtel de Police.

Les aspects les plus importants à régler concernent la sécurité des collaborateurs et des personnes retenues dans le quartier cellulaire ainsi que l'évacuation des fumées. Un état des lieux a déjà été dressé par un spécialiste sur le budget de fonctionnement du Corps de police. Il conclut que des travaux doivent impérativement être entrepris.

Afin d'établir l'ampleur des travaux nécessaires et de chiffrer les coûts de mise en conformité des installations incendie de l'Hôtel de Police, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 5 novembre 2015 d'ouvrir un compte d'attente de CHF 70'000.-.

Les dépenses du compte d'attente seront virées ultérieurement sur le crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été communiquée à la Commission des finances, qui s'est prononcée favorablement à ce sujet lors de sa séance du 18 novembre 2015.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :  
Florence Germond

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch